


Guide d'orientation dans le réseau pour l'accompagnement des personnes avec autisme en province de Namur



Mes notes

 Personne de contact : Cindy Barette

 Téléphone : 0473/11 03 78

 E-mail : info@reseaucran.be

A quoi sert le guide ?

Je cherche un professionnel, une institution, un centre de sport adapté, une école, ...

Le Centre de Ressources Autisme Namur a écrit ce guide pour m'aider à trouver des professionnels et des services qui connaissent l'autisme.

Sur la première page du guide, il y a un dessin. Il montre 7 grandes catégories :

- Mes activités, mes loisirs ;
- Mon projet professionnel, mon travail ;
- Mon accompagnement ;
- Mes aides, mes lieux d'informations ;
- Mes apprentissages, ma formation ;
- Ma santé ;
- Mon logement.


A l'intérieur du guide, il y a des informations sur les catégories.

Pour trouver les adresses et numéros de téléphone des professionnels et des services qui connaissent l'autisme :

- Je peux aller sur le site internet du centre de ressources Autisme Namur : www.reseaucran.be ;
- Je peux appeler le Centre de Ressources Autisme Namur ;
- Je peux prendre un rendez-vous au Centre de Ressources Autisme Namur.

Dans le guide, vous trouverez :

- des aides et services subventionnés par l'AVIQ (Branche Handicap) ;
- des aides et services qui ne font pas partie de l'AVIQ.

 Pour avoir accès aux aides et services de l'AVIQ, il y a d'abord des conditions générales.

Ensuite pour chaque type d'aide, il existe des critères et une procédure spécifique.

Pour en savoir plus sur les aides de l'AVIQ, pour connaître les conditions d'accès et pour vous aider à vous orienter, contactez le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche de votre domicile.

Le bureau régional de l'AVIQ, c'est quoi ?

Les bureaux régionaux de l'AVIQ donnent de l'information aux personnes, leur entourage ou tout autre intervenant.

Ils orientent en aidant la personne à évaluer ses besoins, à élaborer un projet.

Ils envisagent des solutions adaptées à ses besoins.

Ils recherchent des solutions individuelles adaptées aux personnes.

En province de Namur, il y a un bureau régional à Namur et un bureau régional à Dinant.

Coordonnées des bureaux régionaux de l'AVIQ et l'Administration Générale de l'AVIQ Branche Handicap :

https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/missions_fonctionnement/admin_br/administraion-centrale-bureau-regional.html

A propos du Centre de Ressources Autisme Namur

Le CRAN ou Centre de Ressources Autisme de Namur a été créé en 2018.

Il développe des missions d'orientation, d'information et de travail en réseau (coordination).

Il propose de l'aide pour toute personne.


Il souhaite rendre accessible à tous l'information sur l'autisme.

Le CRAN un service gratuit.

Il fait partie de l'asbl ARAPH ou Association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées.

Il est soutenu et financé par la Région Wallonne (AVIQ).

 Personne de contact : Cindy Barette

 Téléphone : 0473/11 03 78

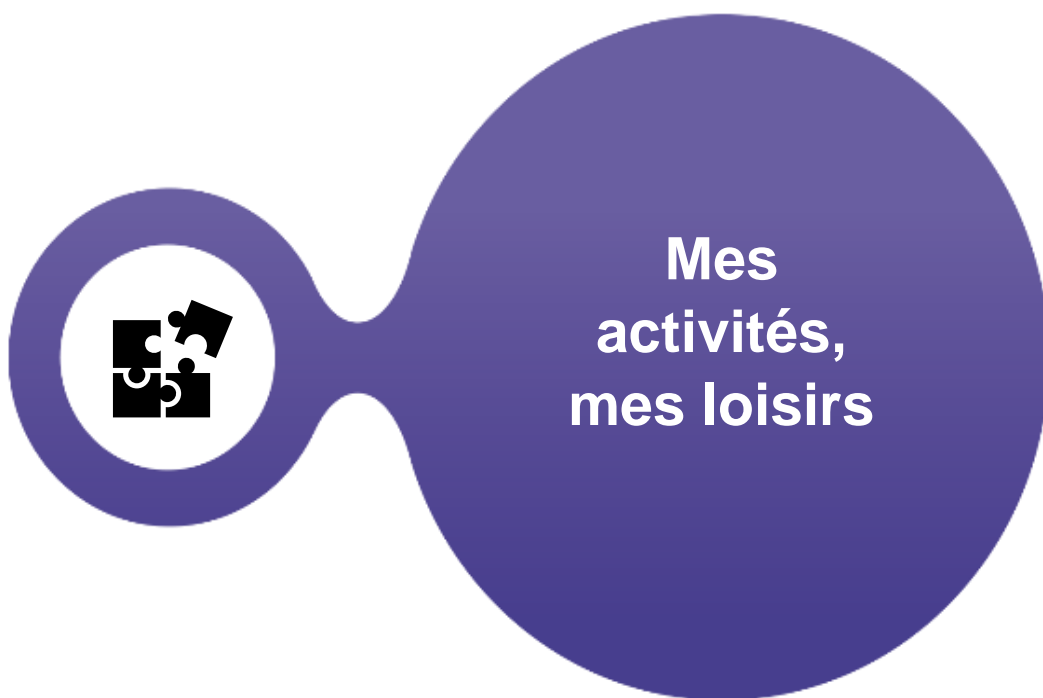
 E-mail : info@reseaucran.be

 Adresse : Rue du Lombard, 8 à 5000

Namur (sur rendez-vous)

Table des matières

Mes activités, mes loisirs.....	7
Mon projet professionnel, mon travail.....	10
Mon accompagnement.....	14
Mes aides, mes lieux d'informations.....	19
Mes apprentissages, ma formation.....	23
Ma santé.....	27
Mon logement.....	34



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des centres ou club de sport

Des activités culturelles, des lieux culturels

Des Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes (SAS'J)

Les Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes accompagnent les enfants et adolescents qui ont besoin d'une prise en charge individuelle, éducative, médicale, thérapeutique, psychologique, sociale, adaptée.

Le service est ouvert aux jeunes âgés de 0 à 18 ans.

Les SAS'J sont des services proposés par l'AVIQ.


Des Services d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA)

Les SAJA proposent des activités en journée pour des adultes qui ne sont pas aptes à exercer un métier.

Les personnes peuvent faire des activités artistiques, du jardinage, de la cuisine, ...

Il faut avoir 18 ans pour aller dans un service résidentiel de nuit pour adultes.

Les SAJA sont des services proposés par l'AVIQ.

 Pour accéder à ce service, vous devez, au préalable, rencontrer un agent du Bureau Régional qui évaluera avec vous votre demande. Prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche (voir page 4).

Des Services d'Activités Citoyennes

Une activité citoyenne c'est une activité à la fois utile et valorisante.

Les Services d'Activités Citoyennes proposent, par exemple : d'aider une asbl, une fondation, un CPAS, une école, ... Les Services d'Activités Citoyennes proposent des activités en journée pour des adultes qui ne sont pas aptes à exercer un métier.

Les Services d'Activités Citoyennes sont des services proposés par l'AVIQ.



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA)

Les Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés vous aident à développer votre projet professionnel, découvrir des métiers, vous former à un métier et vous aider à trouver un emploi.

Le parcours est individualisé et adapté en fonction des compétences, et des besoins de chacun.

Les CFISPA sont des services proposés par l'AVIQ.

Des Entreprises de Travail Adapté (ETA)

Les Entreprises de Travail Adapté proposent des emplois adaptés pour permettre aux personnes de travailler.

Ces entreprises assurent une valorisation des compétences, une formation continue, une adaptation des postes de travail et un encadrement spécifique.

Les ETA sont des services proposés par l'AVIQ.

Des services qui pourront m'aider à utiliser des outils de communication augmentatifs et alternatifs

Les outils de communication augmentatifs et alternatifs sont par exemple : la langue des signes, le PECS (système de communication par échange d'images), le MAKATON, les logiciels pour tablette tactile, ...

Je peux aussi demander :

Des aides à l'emploi

Les aides à l'emploi sont des aides sous forme d'interventions financières qui sont octroyées à l'employeur.

Ce sont par exemple des primes pour accompagner l'employé, des primes à l'intégration pour l'employeur, des primes de compensation, des primes pour l'aménagement du poste de travail de l'employé, ...

Les aides à l'emploi sont des aides proposées par l'AVIQ.

Pour plus d'informations sur les aides à l'emploi :

https://www.aviq.be/handicap/vosbesoins/se_former_travailler/travaillours/index.html

Des aides individuelles à l'intégration (aides matérielles)

L'aide individuelle à l'intégration propose des aides financières pour permettre aux personnes ayant un handicap de mener une vie la plus autonome possible.

Ces aides sont partiellement remboursées par l'AVIQ.

Ces aides permettent, sous certaines conditions de financer :

- Les aides aux soins et à la protection personnels (exemple : les sièges percés, les sièges de toilettes, de douche et de bain) ;
- Les aides pour la mobilité personnelle (exemple : les cannes, les adaptations et transformations pour voitures, les voiturettes manuelles supplémentaires, les compléments pour voiturettes électriques, les rampes portables, les chiens-guides, le complément pour apprentissage de la conduite automobile...)

- Des aides pour les activités lire, écrire, écouter, converser (exemple : le matériel Braille, le transmetteur de son sans fil, les appareils de communication...);
- Des aides aux aménagements et adaptations de maisons (comme l'adaptation des pièces de vie, les lits et sommiers électriques, les sièges-lifts, les barres et poignées d'appui, les dispositifs électriques d'ouverture et de fermeture des portes, les monte-charge et plateformes élévatrices, les élévateurs d'escaliers);

Pour toutes ces aides et éventuellement d'autres demandes, prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche de votre domicile.

Pour plus d'informations sur les aides à l'intégration (aides matérielles) de l'AVIQ :

https://www.aviq.be/handicap/vosbesoins/etre_autonome/aides-materielles.html



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des Services d'Aide Précoce (SAP)

Le Service d'Aide précoce apporte un soutien sur les aspects éducatifs, psychologiques ou sociaux à la famille et au milieu de vie de l'enfant (à domicile, en crèche, à l'école, ...).

Il s'agit d'un service pour les familles d'enfants âgés de 0 à 8 ans.

Les SAP sont des services proposés par l'AVIQ.

Des Service d'Aides à l'Intégration (SAI)

Les Services d'aides à l'intégration (SAI) accompagnent le jeune sur les plans familial, social, scolaire, sportif, culturel, thérapeutique ou même professionnel.

Le SAI accompagne le jeune pour favoriser sa participation et sa socialisation dans ses milieux de vie ordinaires.

Les SAI sont des services proposés par l'AVIQ.

Des Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes (SAS'J)

Les Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes accompagnent des jeunes qui ont besoin d'une prise en charge individuelle, éducative, médicale, thérapeutique, psychologique, sociale, adaptée.

Le service est ouvert aux enfants âgés de 0 à 18 ans.

Les SAS'J sont des services proposés par l'AVIQ.

Des services 16-25 ans

Les Services 16-25 ans proposent d'accompagner des jeunes de 16 ans à 25 ans.

Ils aident ces jeunes dans la mise en place d'un projet personnel de vie en collaboration avec la famille, l'école et les autres partenaires professionnels pour assurer la transition vers la vie adulte.

Les Services 16-25 ans sont des services proposés par l'AVIQ.

Des Services d'Accompagnement (SAC)

Le Service d'Accompagnement propose un soutien en vue de favoriser l'autonomie de la personne adulte.

Exemple : aide pour la recherche d'un logement, d'un emploi, de loisirs, pour des démarches administratives diverses, pour les apprentissages liés à une vie en autonomie (ménage, courses, hygiène, gestion d'un budget...).

Les SAC sont des services proposés par l'AVIQ.

Les services de Répit (à domicile)

Il existe des services de répit à domicile et des services de Répit résidentiel.

Les services de répit à domicile sont des services qui proposent :

- des gardes à domicile ou en dehors du domicile ;
- des activités extérieures (organisation de camps, voyages, fêtes de famille...).

Les services de répit proposent des activités qui tiennent compte de la situation de la personne handicapée, de ses capacités ainsi que des souhaits des parents.

Il existe des services de répit qui sont proposés par l'AVIQ et des services de répit qui ne font pas partie de l'AVIQ.

Les Cellules Mobiles d'Intervention (CMI)

La Cellule Mobile d'Intervention intervient dans tous les milieux de vie de la personne.

Elle soutient l'inclusion, le maintien dans des milieux de vie, la qualité de vie des personnes et son projet de vie.

Elle crée un réseau de professionnels autour de la personne.

Les CMI interviennent pour des jeunes et adultes qui présentent une problématique dite de « double diagnostic ».

Ces personnes qui présentent un double diagnostic sont porteuses d'une déficience intellectuelle et de troubles du comportement avec ou sans souffrance psychique ou psychiatrique associée).

Les CMI sont des services proposés par l'AVIQ.

Les Service d'Aide à la vie Journalière (AVJ)

Les AVJ sont accessibles à partir de 18 ans pour des personnes présentant un handicap physique nécessitant l'aide d'une personne pour accomplir certains actes de la vie quotidienne et qui habitent un logement adapté à proximité du service.

Les Aides à la Vie Journalière proposent de l'aide à domicile, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les AVJ sont des services proposés par l'AVIQ.

Des services qui pourront m'aider à utiliser des outils de communication augmentatifs et alternatifs

Les outils de communication augmentatifs et alternatifs sont par exemple : la langue des signes, le PECS (système de communication par échange d'images), le MAKATON, les logiciels pour tablette tactile, ...

Je peux aussi aller sur le site internet de la Plateforme « Bien vivre chez Soi » :

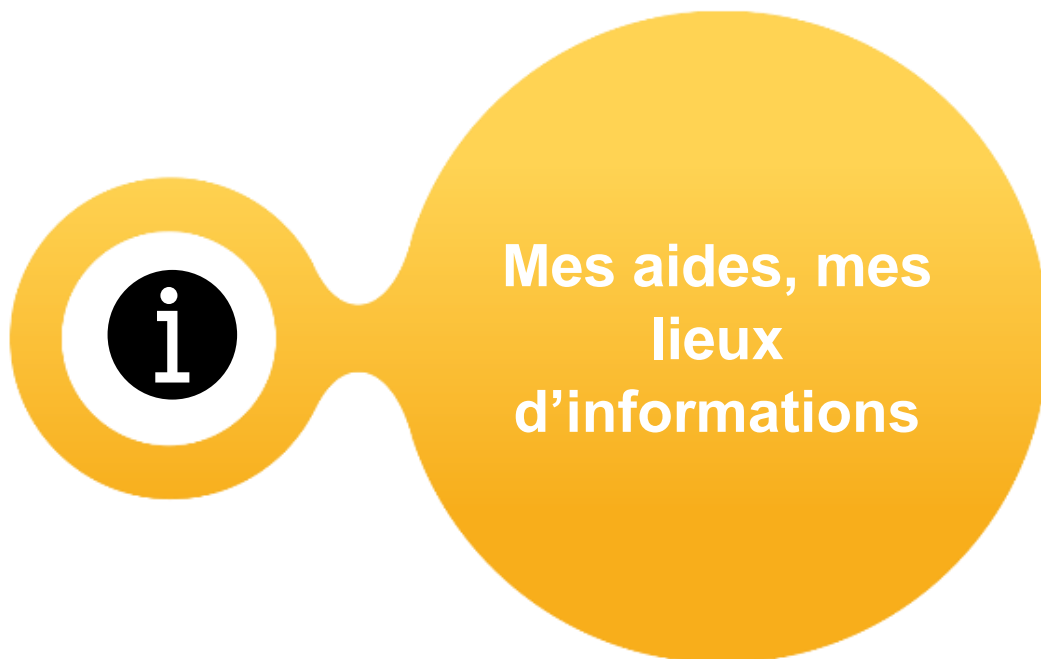
Cette plateforme a pour but de permettre aux personnes qui ont des difficultés de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions.

La plateforme Bien Vivre chez soi informe les personnes, via le site internet, sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie.

Sur le site internet de la plateforme bien vivre chez soi, vous pouvez demander gratuitement l'aide d'un service conseil à domicile. Ce service proposera des solutions d'aménagement.

Site internet de la Plateforme Bien Vivre chez Soi :

<http://bienvivrechezsoi.be/>



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des Associations de parents

Les associations de parents proposent d'écouter, de soutenir et de donner une aide concrète aux parents.

Des groupes de paroles pour parents

Les groupes de paroles vous proposent de rencontrer d'autres parents qui ont un enfant avec autisme.

Dans les groupes de paroles, vous pouvez parler avec plusieurs personnes sur différents sujets.

Exemples de sujets : les difficultés rencontrées à la maison, les trucs et astuces que vous utilisez avec votre enfant, ...

Des groupes de paroles pour personnes ayant de l'autisme

Les groupes de paroles vous proposent de rencontrer d'autres personnes ayant de l'autisme.

Dans les groupes de paroles, vous pouvez parler avec plusieurs personnes sur différents sujets.

Exemples de sujets : les difficultés rencontrées à la maison, les trucs et astuces que vous utilisez avec votre conjoint, ...

Des associations de défense des droits

Les associations de défense des droits des personnes vous aident à défendre vos droits.

Des Handicontacts

Le Handicontact est une personne désignée par les autorités communales pour vous informer, vous orienter et vous conseiller dans votre ville.

Le Handicontact peut vous renseigner sur les nombreuses associations représentatives de Personnes handicapées, sur les bases de loisirs de votre ville, etc.

La plateforme bien vivre chez soi

Cette plateforme a pour but de permettre aux personnes qui ont des difficultés de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions.

La plateforme Bien Vivre chez soi informe les personnes, via le site internet, sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie.

Sur le site internet de la plateforme bien vivre chez soi, vous pouvez demander gratuitement l'aide d'un service conseil à domicile. Ce service proposera des solutions d'aménagement.

Site internet de la Plateforme Bien Vivre chez Soi :

<http://bienvivrechezsoi.be/>

Des lieux pour louer des livres, des outils, des jeux

Il existe des Centres de documentation, où vous pouvez louer des livres ou des outils adaptés au sujet des personnes en situation de handicap.

Il existe des asbl où vous pouvez louer des livres, des outils ou des jeux adaptés aux personnes en situation de handicap.

Les bureaux régionaux de l'AVIQ

Les bureaux régionaux de l'AVIQ donnent de l'information aux personnes, leur entourage ou tout autre intervenant.

Ils orientent en aidant la personne à évaluer ses besoins, à élaborer un projet.

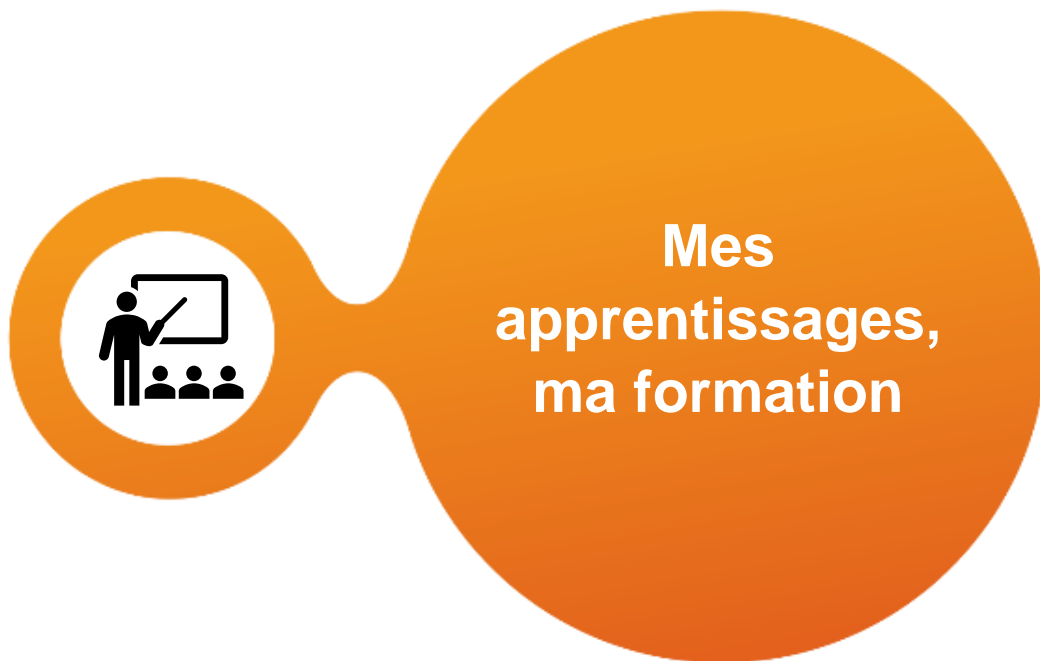
Ils envisagent des solutions adaptées à ses besoins.

Ils recherchent des solutions individuelles adaptées aux personnes.

En province de Namur, il y a un bureau régional à Namur et un bureau régional à Dinant.

Le N° Vert de l'AVIQ

L'AVIQ-Handicap met à disposition un n° vert où des conseillères répondent à vos questions (service joignable les jours ouvrables de 8h30 à 16h30) : **0800/16 061**



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des écoles primaires avec des classes inclusives

Les classes inclusives accueillent des enfants porteurs de handicap.

Les classes inclusives sont dans les écoles d'enseignement ordinaire.

La pédagogie est adaptée aux besoins de l'élève.

Des écoles d'enseignement spécialisé primaire et secondaire

Des lieux de formation pour les parents et pour les professionnels

Des lieux de formation pour les personnes en situation de handicap

Des Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA)

Les Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés vous aident à développer votre projet professionnel, découvrir des métiers, vous former à un métier et vous aider à trouver un emploi.

Le parcours est individualisé et adapté en fonction des compétences, et des besoins de chacun.

Les CFISPA sont des services proposés par l'AVIQ.

Des services qui pourront m'aider à utiliser des outils de communication augmentatifs et alternatifs

Les outils de communication augmentatifs et alternatifs sont par exemple : la langue des signes, le PECS (système de communication par échange d'images), le MAKATON, les logiciels pour tablette tactile, ...

Je peux aussi demander :

Des aides individuelles à l'intégration (aides matérielles)

L'aide individuelle à l'intégration propose des aides financières pour permettre aux personnes ayant un handicap de mener une vie la plus autonome possible.

Ces aides sont partiellement remboursées par l'AVIQ.

Ces aides permettent, sous certaines conditions de financer :

- Les aides aux soins et à la protection personnels (exemple : les sièges percés, les sièges de toilettes, de douche et de bain) ;
- Les aides pour la mobilité personnelle (exemple : les cannes, les adaptations et transformations pour voitures, les voiturettes manuelles supplémentaires, les compléments pour voiturettes électriques, les rampes portables, les chiens-guides, le complément pour apprentissage de la conduite automobile...) ;
- Des aides pour les activités lire, écrire, écouter, converser (exemple : le matériel Braille, le transmetteur de son sans fil, les appareils de communication...) ;
- Des aides aux aménagements et adaptations de maisons (comme l'adaptation des pièces de vie, les lits et sommiers électriques, les sièges-lifts, les barres et poignées d'appui, les dispositifs électriques d'ouverture et de fermeture des portes, les monte-charge et plateformes élévatrices, les ascenseurs d'escaliers) ;

Pour toutes ces aides et éventuellement d'autres demandes, prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche de votre domicile.

Pour plus d'informations sur les aides à l'intégration (aides matérielles) de l'AVIQ :

https://www.aviq.be/handicap/vosbesoins/etre_autonome/aides-materielles.html

Des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques en enseignement ordinaire

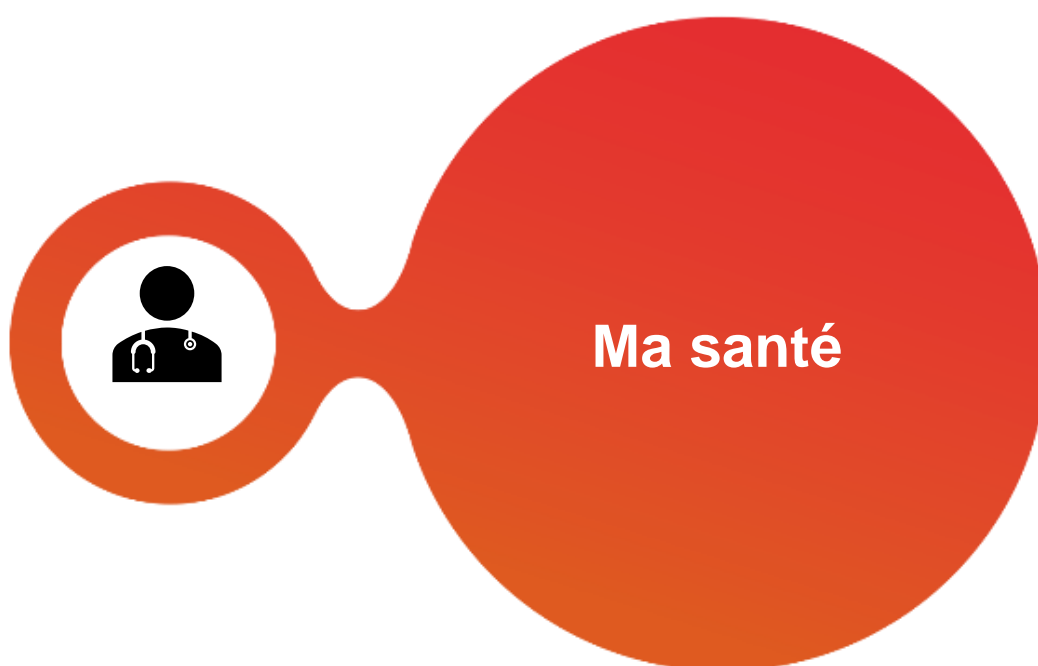
Un aménagement raisonnable est une mesure concrète qui aide les élèves à suivre l'enseignement à l'école.

Dans l'enseignement, l'aménagement pour un élève avec un handicap peut prendre différentes formes : matériel, pédagogique, organisationnel, etc.

Par exemple, un élève peut utiliser une tablette tactile en classe. C'est la tablette tactile qui est l'aménagement raisonnable.

Pour plus d'informations sur les aménagements raisonnables :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27781>



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des médecins

a) Neuropédiatres

Le neuropédiatre est un médecin spécialiste du développement psychomoteur et des comportements des enfants.

Il participe au diagnostic des maladies neurologiques de l'enfant.

Il propose des prises en charges adaptées aux troubles de l'enfant.

b) Pédiatres

Le pédiatre est un médecin spécialiste du développement physiologique et psychomoteur de l'enfant.

c) Pédopsychiatres

Le pédopsychiatre est un médecin psychiatre spécialiste des troubles mentaux de l'enfant.

Dans le champ de l'autisme, le pédopsychiatre intervient pour le dépistage, le diagnostic de l'autisme chez l'enfant.

Il propose des prises en charges et une médication adaptées à l'enfant.

d) Psychiatres

Le psychiatre est un médecin spécialiste des troubles mentaux des adultes.

Dans le champ de l'autisme, le pédopsychiatre intervient pour le dépistage, le diagnostic de l'autisme chez l'adulte.

Il propose des prises en charges et médicaments adaptés à l'enfant.

Des paramédicaux

a) Psychologue

Le psychologue est un professionnel du fonctionnement psychique et psychopathologique, du comportement humain, de la personnalité et des relations entre les personnes.

Les psychologues peuvent être spécialisés dans différents domaines (scolaire, travail, clinique, ...) ou publics (enfants, adolescents, adultes).

Ils proposent une aide pour préserver ou améliorer le bien-être et la santé psychique de la personne, développer les capacités ou favoriser son intégration sociale.

Ils peuvent faire un examen psychologique complet (entretien, tests).

b) Orthopédagogue clinicien

L'orthopédagogue est un pédagogue spécialisé dans le domaine des sciences de l'éducation qui évalue et qui intervient auprès des apprenants qui sont susceptibles de présenter, ou qui présentent, des difficultés d'apprentissage scolaire, en lecture, en écriture ou en mathématique, incluant les troubles d'apprentissage.

L'orthopédagogue clinicien est spécialisé dans la prise en charge de personnes qui ont des problèmes comportementaux ou d'apprentissage.

Ils peuvent faire un diagnostic psychopédagogique complet (environnement, dépistage des problèmes éducatifs, comportementaux, de développement et d'apprentissage).

Ils proposent une aide et un accompagnement adapté à la personne.

c) Neuropsychologue

Le neuropsychologue est un psychologue spécialisé dans les relations entre le cerveau et le fonctionnement psychologique de la personne.

Le neuropsychologue évalue les fonctions cérébrales de la personne (mémoire, attention, langage, ...).

Il peut proposer une aide pour améliorer ou maintenir les compétences de la personne au niveau des fonctions cérébrales.

d) Logopède (ou orthophoniste)

Le logopède est un spécialiste des troubles de la communication écrite ou orale.

Il dépiste et traite tous les problèmes liés à la parole, à la voix, au langage et à la motricité oro-buccale (bouche).

Il peut faire un diagnostic et proposer un programme de rééducation pour la personne.

e) Psychomotricien(ne)

Le psychomotricien a pour objectif de stimuler ou de favoriser le développement harmonieux de la personne, tant sur le plan psychologique que moteur.

Son intervention porte sur les troubles liés aux difficultés d'apprentissage et au développement psychomoteur (coordination des mouvements, confusion entre la gauche et la droite, troubles du tonus musculaire, équilibre, etc.).

Des centres de diagnostic : Centres de Référence Autisme (CRA)

Il y a 8 Centres de Référence Autisme en Belgique (4 en Flandre et 4 en Wallonie et Région Bruxelloise).

Les CRA peuvent faire des diagnostics, de trouble du spectre de l'autisme, approfondi pour les enfants, adolescents et adultes.

Ils sont spécialisés en autisme.

Ils écrivent également un programme de coordination individualisé à la personne ayant de l'autisme. C'est-à-dire qu'ils proposent de prendre contact avec des professionnels proches de votre domicile.

Combien ça coûte ?

Les Centres de Référence Autisme (CRA) sont subventionnés par l'AVIQ.

Pour un enfant, il vous sera demandé un maximum de 12,80€ pour l'ensemble du diagnostic.

Pour un adulte, il vous sera demandé un maximum de 6,40€ pour l'ensemble du diagnostic.

Des Centres Thérapeutiques

Dans les centres thérapeutiques, il y a plusieurs professionnels médicaux (médecins, ...) et paramédicaux (psychologue, orthopédagogue, logopède, ...).

Il existe des centres qui proposent uniquement un accompagnement (prise en charge thérapeutique, bilan diagnostique global, ...).

Il existe aussi des centres qui proposent du dépistage de l'autisme chez les personnes.

Les centres qui font du dépistage peuvent faire des tests pour savoir si il est utile d'aller dans un Centre de Référence Autisme (CRA) pour un diagnostic plus précis.

Faire un diagnostic dans un CRA, cela prend du temps. Parfois, il faut attendre 1 an pour un enfant ou plusieurs années pour un adulte.

Faire un dépistage peut être utile pour mettre en place des thérapies adaptées en attendant le diagnostic du CRA. Par exemple, appeler une logopède, un psychologue, une psychomotricienne, etc.

Combien ça coûte ?

Il existe des centres dans des hôpitaux et des centres privés.

Dans les centres des hôpitaux, vous paierez le prix de chaque consultation chez le pédopsychiatre, le psychologue, le logopède, ect. Et vous aurez droit à un remboursement, en fonction de votre mutuelle.

Dans les centres privés, vous paierez plusieurs centaines d'euros pour un diagnostic complet.

Des hôpitaux

Il existe des hôpitaux qui sont spécialisés ou qui ont des services (unités) spécialisés dans le double-diagnostic.

Les personnes qui présentent un double diagnostic sont porteuses d'une déficience intellectuelle et de troubles du comportement avec ou sans souffrance psychique ou psychiatrique associée.

Des Services de Santé Mentale (SSM)

Les services de santé mentale proposent une aide psycho-médico-sociale.

Le SSM accompagne les personnes qui ont des difficultés psychiques ou psychologiques et y répond de manière adaptée et spécifique.

Dans les services de santé mentale, il y a plusieurs professionnels médicaux (psychiatres, ...) et paramédicaux (psychologue, logopède, psychomotricien, ...).

Ils peuvent réaliser un bilan diagnostique et proposer des thérapies adaptées.

Des Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS)

Un centre psycho-médico-social est un service qui permet au jeune d'aborder les questions qui le préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, d'orientation scolaire et professionnelle, de vie familiale, affective et sociale, de santé, etc.

Chaque école (de la maternelle au secondaire) est rattachée à un CPMS.

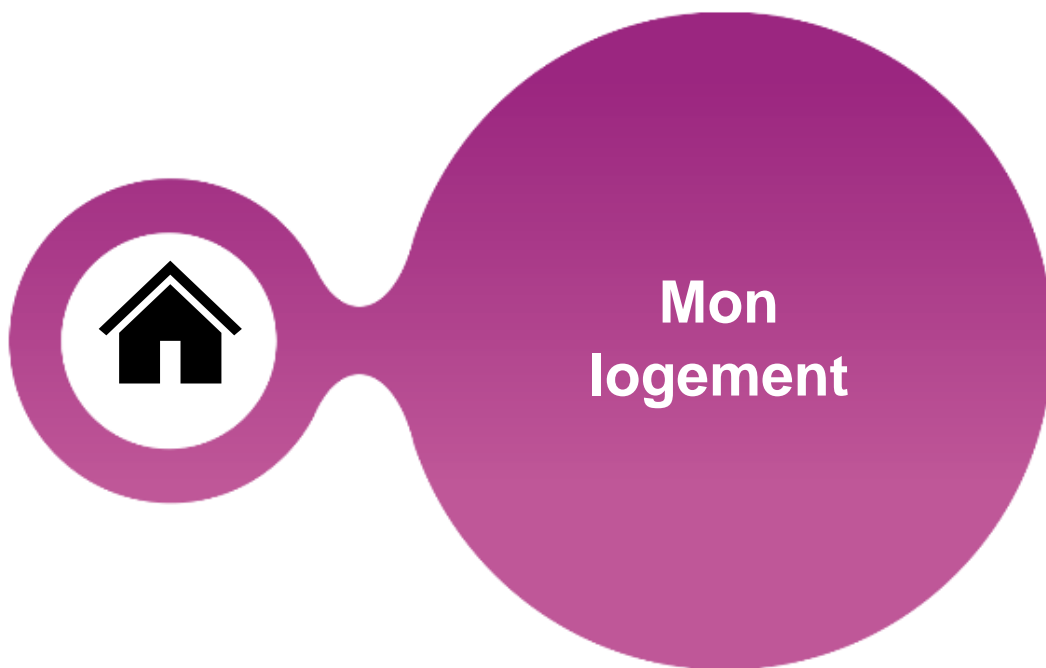
Ils peuvent aider les parents dans l'orientation vers un type d'enseignement adapté à l'enfant et informer sur les possibilités d'intégration et d'inclusion dans l'enseignement ordinaire.

Le CPMS est un service gratuit.

Des centres de planning familial

Le Centre de planning familial est un lieu d'accueil où chacun peut trouver un soutien, une aide concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Il est possible de se procurer la pilule du lendemain, un test de grossesse, des préservatifs, etc.



Je peux trouver des adresses sur le site internet :
www.reseaucran.be/carte/

Dans cette catégorie, je peux trouver :

Des Services Résidentiels pour jeunes (SRJ)

Le service résidentiel pour jeunes accueille, oriente et encadre des jeunes qui ont des troubles intellectuels, sensoriels, physiques et/ou psychiques handicapent leur intégration familiale, sociale, scolaire ou professionnelle.

Il propose au jeune une approche psycho-médico-socio-éducative.

Le service propose une aide pédagogique et thérapeutique.

Il travaille en partenariat avec le jeune, sa famille et les intervenants internes et externes.

Il répond aux besoins du jeune, et l'accompagne dans son réseau social et familial.

Les SRJ sont des services proposés par l'AVIQ.

Des services résidentiels de nuit pour adultes (SRNA)

Le service résidentiel de nuit pour adulte, assure à des personnes handicapées adultes un hébergement et un accompagnement adapté à leurs besoins.

L'accompagnement se fait essentiellement en soirée et le week-end.

Il faut avoir 18 ans pour aller dans un service résidentiel de nuit pour adultes.

Les SRNA sont des services proposés par l'AVIQ.



Pour accéder à ce service, vous devez, au préalable, rencontrer un agent du bureau régional qui évaluera avec vous votre demande.

Prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche (voir page 4).

Des services résidentiels pour adultes (SRA)

Le service résidentiel pour adulte propose une prise en charge en journée, en soirée et durant la nuit, avec une présence d'éducateurs sur place.


Il offre un encadrement éducatif, psychologique et social.

Par exemple, il aide à l'apprentissage de l'alimentation et de l'hygiène, porte une attention à la vie affective et sexuelle, propose un soutien psychologique, etc.

La journée, les activités sont généralement organisées au sein du centre.

Il faut avoir 18 ans pour aller dans un service résidentiel de nuit pour adultes.

Les SRA sont des services proposés par l'AVIQ.

 Pour accéder à ce service, vous devez, au préalable, rencontrer un agent du bureau régional qui évaluera avec vous votre demande.

. Prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche (voir page 4).

Les services de Répit (résidentiel)

Il existe des services de répit résidentiel et des services de Répit à domicile.

Les services de répit résidentiel sont des services qui proposent des séjours dans un service ou une institution.

Les services de répit résidentiel proposent :

- des activités extérieures (organisation de camps, voyages, fêtes de famille...);
- des activités à l'intérieur du service (bricolage, sport, ...).

Les services de répit proposent des activités qui tiennent compte de la situation de la personne handicapée, de ses capacités ainsi que des souhaits des parents.

Il existe des services de répit qui sont proposés par l'AVIQ et des services de répit qui ne font pas partie de l'AVIQ.

Les services de logement encadré novateur (LEN)

Le service de logement encadré novateur est un service qui aide les personnes en situation de handicap intellectuel qui souhaitent apprendre à vivre en autonomie.

Il soutient l'élaboration d'un projet de vie en autonomie.

Il aide dans la recherche d'un logement.

Il soutient et encadre la personne en fonction de ses besoins.

Il faut avoir 18 ans pour faire une demande dans un logement encadré novateur.

Les LEN sont des services proposés par l'AVIQ.

Les services de logements supervisés (SLS)

Le service de logement supervisé accompagne des personnes handicapées logeant seules ou en petit groupe (maximum 6 personnes).

Le Service peut apporter une aide dans la gestion du budget, une aide à l'hygiène ou à l'alimentation, etc.

Un éducateur passe plusieurs fois par semaine au logement de la personne.

On peut faire une demande dans un service de logement supervisé à partir de 16 ans.

Les SLS sont des services proposés par l'AVIQ.



Pour accéder à ce service, vous devez, au préalable, rencontrer un agent du bureau régional qui évaluera avec vous votre demande. Prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche (voir page 4).

Des maisons résidentielles privées

Il existe des maisons résidentielles privées qui proposent un accompagnement qui ressemble à celui des Services Résidentiels pour Adultes de l'AVIQ.

Ces maisons résidentielles ne sont pas subventionnées par l'AVIQ, mais sont généralement agréées.

Cela veut dire que la maison résidentielle ne reçoit pas d'argent de l'AVIQ. Elles coûtent souvent plus cher qu'un Service Résidentiel pour Adultes (SRA).

Si elles sont agréées, cela veut dire que l'AVIQ donne des règles au service afin de garantir un accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les Service d'Aide à la vie Journalière (AVJ)

Les AVJ sont accessibles à partir de 18 ans pour des personnes présentant un handicap physique nécessitant l'aide d'une personne pour accomplir certains actes de la vie quotidienne et qui habitent un logement adapté à proximité du service.

Les Aides à la Vie Journalière proposent de l'aide à domicile, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les AVJ sont des services proposés par l'AVIQ.

Je peux aussi demander :

Des aides individuelles à l'intégration (aides matérielles)

L'aide individuelle à l'intégration propose des aides financières pour permettre aux personnes ayant un handicap de mener une vie la plus autonome possible.

Ces aides sont partiellement remboursées par l'AVIQ.

Ces aides permettent, sous certaines conditions de financer :

- Les aides aux soins et à la protection personnels (exemple : les sièges percés, les sièges de toilettes, de douche et de bain) ;
- Les aides pour la mobilité personnelle (exemple : les cannes, les adaptations et transformations pour voitures, les voiturettes manuelles supplémentaires, les compléments pour voiturettes électriques, les rampes portables, les chiens-guides, le complément pour apprentissage de la conduite automobile...) ;
- Des aides pour les activités lire, écrire, écouter, converser (exemple : le matériel Braille, le transmetteur de son sans fil, les appareils de communication...) ;
- Des aides aux aménagements et adaptations de maisons (comme l'adaptation des pièces de vie, les lits et sommiers électriques, les sièges-lifts, les barres et poignées d'appui, les dispositifs électriques d'ouverture et de fermeture des portes, les monte-charge et plateformes élévatrices, les ascenseurs d'escaliers) ;

Pour toutes ces aides et éventuellement d'autres demandes, prenez contact avec le Bureau Régional de l'AVIQ le plus proche de votre domicile.

Pour plus d'informations sur les aides à l'intégration (aides matérielles) de l'AVIQ :

https://www.aviq.be/handicap/vosbesoins/etre_autonome/aides-materielles.html

La plateforme bien vivre chez soi

Cette plateforme a pour but de permettre aux personnes qui ont des difficultés de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions.

La plateforme Bien Vivre chez soi informe les personnes, via le site internet, sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie.

Sur le site internet de la plateforme bien vivre chez soi, vous pouvez demander gratuitement l'aide d'un service conseil à domicile. Ce service proposera des solutions d'aménagement.

Site internet de la Plateforme Bien Vivre chez Soi :

<http://bienvivrechezsoi.be/>

Brochure réalisée par le Centre de Ressources Autisme Namur (asbl ARAPH), en collaboration avec le Bureau Régional de l'AVIQ Namur.



☎ Téléphone : 0473/11 03 78

@ E-mail : info@reseaucran.be

📍 Adresse : Rue du Lombard, 8
5000 Namur (sur rendez-vous)

☎ Téléphone : 081/33 19 11

@ E-mail : br.namur@aviq.be

📍 Adresse : Place Joséphine
Charlotte, 8 5100 Jambes